



ANIMAUX Z'INANIMÉS

AVEZ-VOUS DONC UN PRIX ?

Autant le dire tout de suite, les naturalistes que nous sommes n'apprécions guère l'idée d'attribuer une valeur marchande aux espèces sauvages. Elles ne sont pas à vendre : elles offrent leurs beautés, couleurs, sons et senteurs jusqu'aux plus modestes d'entre nous, pourvu qu'ils soient capables de les apprécier : un lecteur de l'Echo des Terriers « *dont la richesse est toute intérieure n'a rien à craindre du percepteur qui voudrait le taxer sur ses signes extérieurs de richesse* » disait le regretté Raymond Devos.

Il n'empêche, qu'on le veuille ou non, la vie de nos êtres chers -et qui pourtant n'appartiennent à personne- a bien un prix. Surtout quand ils sont morts... Y compris celle de nos proches, parents et amis. Chères lectrices ne soyez pas si suspicieuses : la valeur des femmes est la même que celle des hommes. Un chiffre est même avancé, 3 M€ l'individu en France : <https://www.ouest-france.fr/economie/peut-on-calculer-la-valeur-dune-vie-humaine-on-vous-repond-9230035e-4803-11ee-bce2-f20034b4a036>

En France car, d'un pays à l'autre, la « valeur » d'une vie n'est pas la même. Elle dépend du calcul du montant des réparations lorsqu'une responsabilité est reconnue. A l'occasion d'un accident de la route par exemple [Procédure d'indemnisation d'un accident mortel de la route - Association d'aide aux victimes d'accident de la route. Association d'aide aux victimes d'erreur/faute médicale. Association d'aide aux victimes d'accident de la vie ou d'agression.](#)

Ou du calcul du montant des assurances décès. Dans ce cas, plus on est vieux, plus les risques sont élevés, plus le montant du capital décès est élevé. La jurisprudence des tribunaux a, au fil du temps, donné un prix à la douleur, un prix pour la disparition d'un proche. Rien de cynique ici puisque la disparition d'un être cher n'a bien sûr pas de prix. Il s'agit en l'occurrence d'aider la famille ou les proches à supporter la douleur par un peu de soutien matériel.

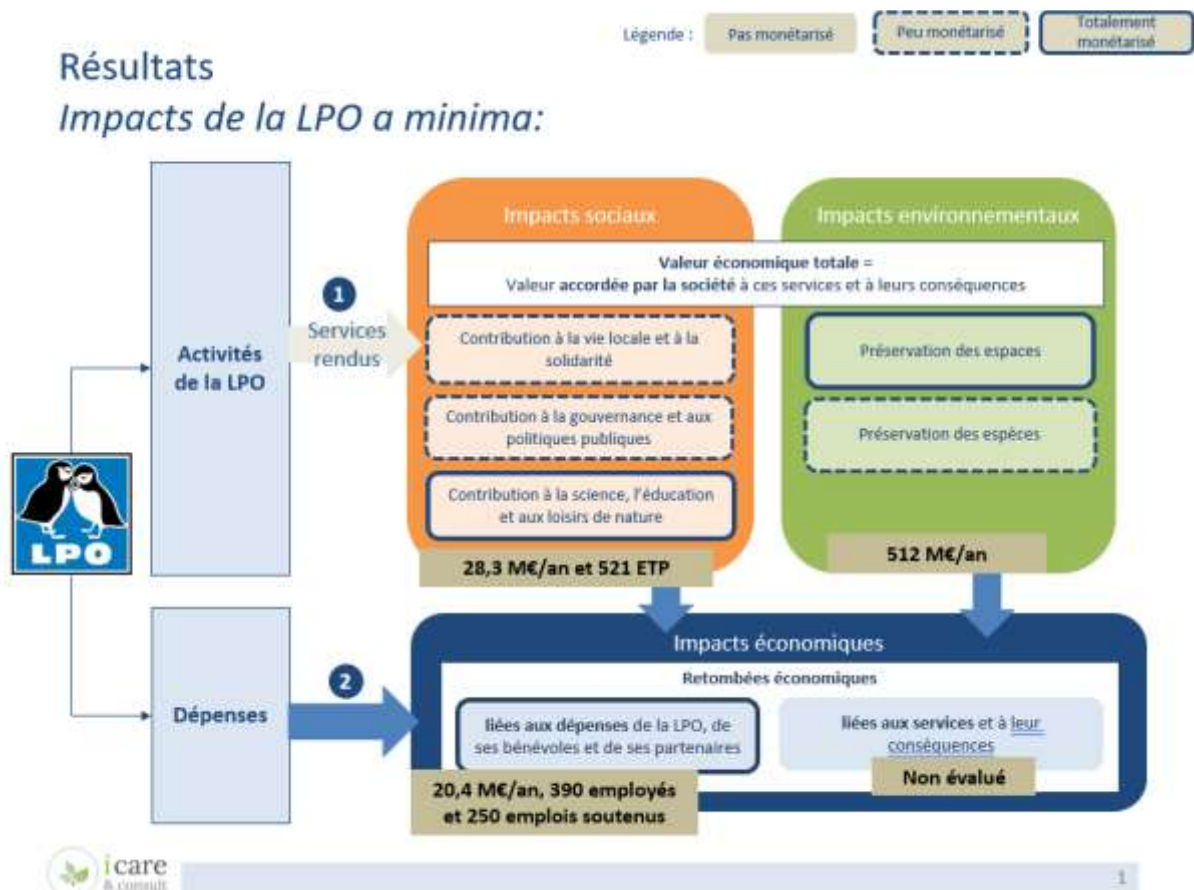
Il peut s'agir aussi de la promptitude d'un état à aménager un carrefour connu pour être meurtrier... Les pays anglo-saxons attachent plus de valeur à la vie humaine que l'Europe du Sud et, pire encore, que les Etats-Unis. On peut aussi évoquer le prix à payer pour obtenir la libération d'un otage. Ou encore, mais n'essayez pas de faire croire lors de votre futur procès que c'est l'Echo des Terriers qui vous en a donné l'idée, le prix à payer pour se débarrasser de sa belle-mère.

Et du côté des bêtes dites « sauvages » nous direz-vous ? Eh bien des experts ont bien été obligés de se pencher également sur la valeur des espèces sauvages. C'est particulièrement vrai pour les tribunaux appelés à chiffrer le préjudice écologique. Le préjudice écologique, qu'est-ce ? Il a pris vie grâce à la LPO à l'occasion du procès de l'Erika, célèbre pétrolier qui a fait effondrer l'usage de ce prénom, en premier lieu chez les Bretons qui sont, comme on n'ose le dire par peur de représailles, rancuniers <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/proces-erika>).

La nature a enfin été reconnue en droit : elle est susceptible d'être victime des agissements des hommes. Plus récemment, en mai dernier, la Cour d'appel de Grenoble a condamné un chasseur pour avoir tué un Pygargue à queue blanche à 116.200 € de réparations, dont 81 000 € au titre du préjudice écologique.

Des ONG qui œuvrent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ont besoin de faire chiffrer la valeur d'une espèce ou d'un milieu afin de calculer le bénéfice non marchand qu'elles apportent à la société. Ce fut le cas de la LPO qui a fait appel à un cabinet spécialisé pour cela

https://www.lpo.fr/media/read/2977/file/presentation_resume_francais_etude_lpo_par_i_care.pdf



Des études, comme celle-ci <https://economie.eaufrance.fr/sites/default/files/2020-07/Doc188-rapport-chevassus.pdf>, ont permis de calculer la valeur d'un hectare de forêt ou de marais protégé et géré par une ONG. Quand il s'est agi de calculer la valeur d'une espèce sauvage préservée, il est apparu qu'il existerait trois approches différentes : la valeur marchande, la valeur de réparation et la valeur d'attachement.

La valeur marchande est calculée en comparant l'espèce protégée à son équivalent dans les espèces chassables. Car les espèces chassables ont un prix... C'est l'ONCFS, devenue OFB, qui en fixe le barème : [valeur-especes-gibier2024.pdf](#) Par un effet mécanique des plus désastreux, plus l'espèce est en déclin -et pourtant toujours chassée- plus elle est « chère » : 3000 € pour un lagopède alpin, 6000 pour un courlis cendré. Plus le « trophée » est rare plus il est coté ! Accessoirement, quelqu'un pourrait-il expliquer à l'OFB que ce n'est pas très pertinent de publier des barèmes faisant figurer des espèces, tel le Courlis, dont la chasse est temporairement interdite suite à un moratoire ?

Lors de braconnages d'une espèce protégée, le juge va chercher sa correspondance dans les espèces gibier. Tel canard protégé, avec tel dynamique de population, correspond à tel canard chassable.

La valeur de réparation ne vaut bien sûr que lorsque l'espèce sauvage peut être « réparée ». C'est le cas des oiseaux mazoutés, électrocutés, ou plombés mais encore vivants, pour lesquels le juge va chercher à connaître le coût des soins prodigués dans un centre de soin pour les rendre à la vie si ce n'est à la nature. Mais c'est aussi l'équivalent du coût d'élevage d'une espèce chassable correspondante.

La valeur d'attachement est peut-être la plus intéressante car la plus subjective, comme on l'a vu avec les assurances vie pour nos pommes. Mais ne mêlons pas les pommes à la discussion, c'est déjà assez complexe ainsi. Il s'agit pour la circonstance de demander à un échantillon représentatif de la population combien ils seraient prêts à payer pour sauver une espèce.

Pour un Ecossais, le consentement à payer pour l'interdiction de la chasse et stabilisation de la population des oies se situe entre 5,58 £ et 11,06 £ par ménage et par an (source Mac Millan et al (2004), "Costs and benefits of wild goose conservation in Scotland"). Les Israéliens trouveraient légitime de payer 2,7 M USD pour la protection de 95 vautours sur le site de Gamla, et 0,98 M USD pour 5 vautours sur le site de Hai-Bar (source Becker et al. (2009), "Economic analysis of feeding stations as a means to preserve an endangered species: The case of Griffon Vulture (*Gyps fulvus*) in Israel").

Le consentement à payer pour éviter une perte de 10% de la diversité spécifique des oiseaux marins est de 3,01% du revenu annuel aux Açores au Portugal, de 2,12% du revenu annuel aux Iles Scilly au Royaume Uni et de 2,46% du revenu annuel à Gdansk en Pologne (source : Ressurreição et al. (2011), "Different cultures, different values: The role of cultural variation in public's WTP for marine species conservation.").

Pour les Berlinoises, la valeur des oiseaux de jardin de la ville est estimée à 70 M USD/an.

Admettons-le amis naturalistes, même dans son intérêt, la nature a un prix. Un coût « commercial », un coût de réparation et un coût d'affection. Puis oublions-le immédiatement. Non seulement la nature n'est pas à vendre, mais son prix est inaccessible. C'est celui de la vie, n'en déplaise aux marchands de tapis.

Brèves de terrier :

Marta la fouine : « *Ils sont vraiment bien les ardéchois* ».

Blaise le blaireau : « *pourquoi tu dis ça ?* »

Marta : « *j'ai vu un panneau « Danger traversée de loup » pour que les automobilistes lèvent le pied* ».



Blaise : « *Marta tu es vraiment une chic fille. Mais fais-moi penser à te parler des hommes un de ces jours* ».

Notre rubrique « les cons ça ose tout... » : la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient les loisirs de pleine nature. Quoi, elle soutient les animations nature pour les lycéens ? Mais non, elle participe au prix des permis de chasse et de pêche...



Loisirs de pleine nature

Validité : 1er septembre 2025 au 31 août 2026

- **30€ pour l'achat d'une carte de pêche annuelle** à valoir auprès de votre fédération départementale de pêche.
- **30€ pour le passage ou la validation annuelle du permis de chasser** à valoir auprès de votre fédération départementale de chasseurs.
- Munissez-vous de votre numéro de carte et de votre code d'utilisation pour utiliser les avantages !

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

***Avertissement** : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.